



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DAAC
Délégation académique à
l'éducation artistique et à
l'action culturelle

IA-IPR
Education musicale et chant
choral

Dossier suivi par
Guyène Louvel
Lionel Morvezen

Téléphone
02 23 21 74 10

Télécopie
02 23 21 77 53

Ce.daac@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet

<http://www.educationartistiqueetculturelle.ac-rennes.fr>

Rennes, le 29 juin 2018

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements
privés sous contrat

Objet : la rentrée en musique

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs,

Comme vous le savez, la rentrée en musique est désormais pérennisée et se déroulera dans tous les établissements de l'académie, de l'école au lycée. La présente note a pour objectif de proposer quelques pistes concrètes de mobilisation de ressources pédagogiques et artistiques, présentes ou pas, dans vos établissements.

Loin de toute cérémonie contraignante ou convenue, cette rentrée sera un moment convivial, léger et artistique, qui contribuera à accueillir les nouveaux élèves de CP, de 6^{ème} et de seconde, dans un climat de confiance partagé.

A – Pour ce qui concerne les écoles, les équipes sont invitées à proposer un moment chanté, musical dansé, en appui sur ce que les élèves ont travaillé durant cette année scolaire. Les chorales existantes, les orchestres à l'école sont des dispositifs à valoriser.

B - Pour ce qui concerne les collèges, les **professeurs d'éducation musicale et chant choral**, pourront prendre l'initiative qui leur paraîtra la plus à même de donner et partager un moment musical de qualité, qui puisse susciter l'envie de pratiquer.

Voici quelques pistes concrètes pour mener à bien ce moment :

En premier lieu, le répertoire exploré cette année à la chorale, devenue enseignement facultatif et proposée à tous, permettra de donner la mesure de ce que les collégiens peuvent offrir à leur nouveaux camarades, tout en leur donnant l'envie d'entrer dans un enseignement ouvert, créatif et interactif. Marqueur fort de l'identité scolaire, étroitement associé au socle, la chorale montre aux nouveaux élèves accueillis, la richesse à construire et de vivre de façon collective et collaborative, des expériences artistiques fortes et fédératrices.

Dans l'éventualité où une chorale n'existerait pas dans l'établissement, il serait utile de pouvoir regrouper un groupe significatif d'élèves issus d'un même niveau de classe, pour proposer l'interprétation d'un ou de plusieurs projets musicaux étudiés durant l'année scolaire, en cours d'éducation musicale, dans les différentes séquences interrogées.

Il serait également intéressant de pouvoir permettre au professeur d'éducation musicale de mener l'apprentissage d'un chant simple et accessible (un canon par exemple), pour intégrer les nouveaux élèves (voire les adultes présents) par une pratique collective légère, ludique et partagée.

Enfin, si l'établissement possède un OAE (orchestre à l'école), ou un ensemble instrumental, un court concert permettra, à défaut de ou en complément des pratiques vocales, de donner à entendre les compétences plus spécifiques et spécialisées, d'élèves musiciens.

C - Pour ce qui concerne le lycée, si celui-ci comme c'est souvent le cas, ne dispense pas d'enseignement musical, de spécialité ou facultatif, alors, vous pourrez rechercher les meilleures solutions et opportunités, pour offrir aux nouveaux élèves de seconde, un moment de pratiques collectives, vocales, instrumentales, ou autres. Tous les styles musicaux et les époques revisités peuvent être interrogés, à condition d'offrir une prestation musicale de qualité, adossée à des textes poétiques porteurs de valeurs républicaines d'ouverture et de tolérance. Ainsi, des ateliers de musiques actuelles (jazz, comédies musicales, slam, rock, électro, chanson...) peuvent être convoqués dès lors que la qualité est au rendez-vous et que l'émotion artistique puisse en ressortir.

Si malgré tout, pour les rares lycées qui ne trouveraient pas en leur sein des ressources musicales à disposition, il leur sera toujours possible de se mettre en relation avec la DAAC, qui leur soumettra une liste de structures culturelles agréées par le DRAC et pouvant répondre à cette commande institutionnelle. Il en va de même pour le maillage de l'enseignement spécialisé, qui, dans une proximité géographique avec le lycée, pourra offrir en dernier recours un concert d'élèves et/ou de professeurs de conservatoire.

Je vous invite à évaluer la forme et le moment les plus adaptés pour cette manifestation le lundi 3 septembre 2018 dans votre école, votre établissement. Vous pouvez consulter le site du ministère qui récence certaines actions de la rentrée 2017 :

<http://www.education.gouv.fr/cid117986/la-rentree-en-musique.html>

Je vous remercie pour votre implication, afin que ce rendez-vous musical soit une belle réussite pour tous les élèves, équipes éducatives et partenaires de l'Ecole de l'académie de Rennes.



Armande LE PELLEC MULLER

Copie :

Mesdames et monsieur les directeurs académiques des services de l'Education nationale
Madame et messieurs les directeurs diocésains de l'enseignement catholique